



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,

RELATIONS SOCIALES ET ORGANISATION

BUREAU A1 – POLITIQUE GÉNÉRALE DU PERSONNEL

11 rue des Deux communes

93558 Montreuil Cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Marie-Georges Boucard

Téléphone : 01.57.53.41.74

Télécopie : 01.57.53.48.94

Mél : marie-georges.boucard@douane.finances.gouv.fr

Montreuil, le - 9 JAN. 2018

INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

180066

Objet : Report d'un an des mesures PPCR à compter du 1^{er} janvier 2018.

P. J. : Un tableau.

Les textes reportant l'application de toutes les dispositions statutaires et indiciaires prévues dans le cadre du PPCR à compter du 1er janvier 2018, ont été publiés au JORF du 23 décembre dernier.

Références :

- Report des dispositions statutaires : Décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers.
- Report des dispositions indiciaires : Décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière.

Globalement, ces textes reportent de 12 mois l'ensemble des mesures initialement applicables à compter du 1er janvier 2018. L'année 2018 est ainsi neutralisée.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-joint un tableau synthétisant, par catégorie et/ou statut, les conséquences en Douane de ce report.

Les tableaux et informations disponibles en ligne sur Aladin dans la rubrique « Personnel et Organisation / PPCR » sont mis à jour en conséquence.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

L'administratrice civile,
Cheffe du bureau A1,

Françoise BUREAUD

REPORT PPCR – IMPACT EN DOUANE

CATEGORIE / STATUT	MESURES REPORTÉES	REPORT DE DATE D'EFFET	
		Date d'effet initiale	Nouvelle date d'effet
CATEGORIE A			
Ensemble des agents de catégorie A	2 ^{ème} phase du transfert prime/points (4 points d'IM)	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
Statut particulier du corps de catégorie A	Revalorisations indiciaires	1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2020
	Création d'un 4 ^{ème} échelon dans les grades d'IP1 et d'IR1	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021
Statut d'emploi d'administrateur des douanes	Revalorisation du 1 ^{er} échelon d'AD	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
Statut d'emploi des CSC	Revalorisation de l'emploi de CSC2	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
CATEGORIE B	Dernière revalorisation PPCR	1 ^{er} janvier 2018	1 ^{er} janvier 2019
	Ajustement des conditions de classement pour les agents issus de corps de catégorie C pour tenir compte de la création du 12 ^{ème} échelon au sommet du 1 ^{er} grade de catégorie C (AC)	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021
CATEGORIE C	Revalorisations PPCR	1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2020 1 ^{er} janvier 2021
	Création du 12 ^{ème} échelon au sommet du 1 ^{er} grade de catégorie C (AC)	1 ^{er} janvier 2020	1 ^{er} janvier 2021
STATUT D'EMPLOI DES PERSONNELS NAVIGANTS	Revalorisations PPCR	1 ^{er} janvier 2018 1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2020